AR Prefecture
005-200052801-20191002-2019027ENERGIE-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°22 du : 2 octobre 2019

Délibération n° : 2019.027

Objet : ENERGIE Animation 2020-2022

Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 2 octobre 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DAERDEN	*Absente*
Gérard FROMM	**Présent**	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	**Présent**	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	**Présent**	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	**Présent**	Cyrille DRUJON D'ASTROS	*Absent*
Gérard GUIMBERT	**Présent**	Jean-Robert RICHARD	*Absent*

***

Vu

Les statuts du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras qui permettent à la structure de mettre en place des missions à l'échelle du territoire et cela pour le compte des 3 EPCI et notamment sur la transition écologique et d'assurer l'ingénierie des projets issus du programme d'action ou d'intérêt du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Le soutient de l'ADEME aux initiatives structurant et relayant les informations en matière d'énergie et d'environnement en direction des particuliers, entreprises et collectivités, ainsi que le soutien aux mobilisations et animations à l'échelle d'un territoire sur le développement des énergies renouvelables, mobilités... mais aussi aux projets territoriaux fixant des objectifs dans le cadre de démarches transversales nécessitant un bouquet d'opérations telles que études, communications et animation ;

Le plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial et l'orientation 0 du Contrat de Transition Ecologique et Solidaire qui mettent en avant l'importance d'une animation territoriale ;

Les travaux déjà menés par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras sur la thématique Energie ;

La décision de bureau du 4 septembre 2019.

AR Prefecture
005-200052801-20191002-2019027ENERGIE-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°22 du : 2 octobre 2019
Délibération n° : 2019.027
Page 2 sur 3

Objet : ENERGIE Animation 2020-2022

CONSIDERANT

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans ses missions souhaite poursuivre la dynamique énergie initiée par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le Plan Climat Air Energie Territorial, les Certificats d'Economie d'Energie et le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire ;

Que les élus souhaitent poursuivre les travaux, missions et engagements de transition énergétique et écologique du territoire en lien avec les 3 EPCI.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		11
Nombre de membres présents		11	Nombres de membres représentés		0
Nombre de suffrages exprimés			11		
Pour	11	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide qu'une mission Energie, suivi du Plan Climat Air-Energie Territorial, et adaptation au changement climatique soit porté par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Décide que le programme de la mission s'articule autour de 4 grands axes :

- Coordonner, faire émerger, soutenir et accompagner les projets inscrits dans le plan d'action du PCAET
- Suivre et évaluer au fil de l'eau le Plan Climat Air Energie Territorial afin de garantir son avancement et l'atteinte de ses objectifs
- Préparation à la candidature au label Cit'ergie pour 2020
- Animation, émergence et suivi opérationnel des actions et projets liés aux CEE

Décide que le calendrier prévisionnel sera du 01 Janvier 2020 au 31 décembre 2022 mais que le début pourra être modifié au vue de la date de décision d'attribution de subvention de l'ADEME ;

Dédie des moyens de fonctionnement à cette mission, dont du personnel et des stagiaires ;

Approuve le plan de financement pour 3 ans comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges salariales	150 000 €	ADEME Poste	111 000 €
Dépenses de petits équipements	1 500 €	Autofinancement	78 000 €
Frais de déplacement	4 500 €		
Dépenses de fonctionnement et d'animation	16 500 €		
Dépenses de communication	16 500 €		
TOTAL	189 000 €	TOTAL	189 000 €

AR Prefecture
005-200052801-20191002-2019027ENERGIE-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°22 du : 2 octobre 2019
Délibération n° : 2019.027
Page 3 sur 3

Objet : ENERGIE Animation 2020-2022

Décide de solliciter le montant de 111 000€ de subvention à l'ADEME ;

Décide de solliciter pour l'autofinancement les EPCI à hauteur de 78 000 € répartis sur 3 années budgétaires et au prorata de leur taux de participation au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soit annuellement et cela pendant 3 ans :

- Communauté de communes du Briançonnais : 14 040 euros ;
- Communauté de communes du Guillestrois Queyras : 6 760 euros
- Communauté de communes du Pays des Ecrins : 5 200 euros

Autorise le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariats en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras * H.A. *

Le Président,
Pierre LEROY